



# APREP MULTIGESTION **CAPI**

**Outil de gestion patrimoniale et d'optimisation fiscale pour profiter des attraits que constitue le contrat de capitalisation éligible au PEA**

## LES ATOUTS

- **Une gamme d'OPCVM rigoureusement sélectionnés**  
parmi les gérants reconnus et incontournables du monde de la gestion d'actifs
- **Une gamme d'OPCVM d'exception "Talents Rares"**  
véritables outils de diversification
- **Plus de 50 OPCVM éligibles au PEA**  
permettant d'exercer une gestion financière diversifiée et optimale de l'épargne en actions
- **Un contrat multifonds euros référençant**
  - **L'Actif Général** de La Mondiale
  - **€uroCit'**, actif en euros doté d'un moteur de performance ISR
  - **€urythmie**, actif en euros doté d'un moteur de performance diversifié
- **4 options d'arbitrages automatiques et 2 options de réallocation d'épargne pour**
  - **optimiser** sa stratégie d'investissement sur l'ensemble de son épargne
  - **profiter** de la hausse des marchés financiers
  - conserver la **performance** et limiter les baisses de tout ou partie des unités de compte
- **3 profils pour déléguer la gestion de son épargne à des experts financiers (hors PEA) :**
  - **Profil Réactif de DNCA** pour les investisseurs qui souhaitent privilégier la recherche de performance par une gestion proactive et opportuniste
  - **Profil Flexible de Lazard Frères Gestion** pour les investisseurs qui recherchent une exposition aux marchés actions à long terme tout en bénéficiant d'une volatilité sensiblement inférieure grâce à une allocation flexible
  - **Profil Energic de LMGA** (La Mondiale Gestion d'Actifs) pour les investisseurs qui recherchent une performance élevée sur le long terme tout en acceptant des risques de fluctuations à court terme
- **Deux arbitrages gratuits par an**
- **Dans le cadre du contrat de capitalisation, faire le choix de l'option PEA, c'est pouvoir :**
  - se constituer une épargne **en totale franchise d'impôt sur le Revenu** (si aucun rachat n'est effectué pendant cinq ans)
  - **déclarer uniquement la valeur nominale** du contrat au regard de l'ISF
  - réaliser **des arbitrages sans incidence fiscale** sur le seuil annuel de cession de valeurs mobilières
  - bénéficier après huit ans d'un capital constitué qui peut être converti sous forme de rente viagère **intégralement défiscalisée**
  - maintenir les sommes investies dans le cadre du contrat de capitalisation en cas de décès entraînant la clôture du PEA et donc **préserver l'antériorité fiscale** du contrat.

**En vous présentant APREP MULTIGESTION,  
votre Conseiller met à votre disposition  
la garantie de grandes signatures et un service de qualité personnalisé.**

# APREP MULTIGESTION CAPI

Contrat de capitalisation de groupe éligible au PEA à capital variable libellé en euros et/ou en unités de compte souscrit par l'Association APREP auprès de La Mondiale Partenaire

## VERSEMENTS

- **Versement minimum :**
  - à l'adhésion 5 000 euros
  - en cours de contrat 750 euros
  - programmé :
    - 100 euros/mois
    - 300 euros/trimestre
    - 600 euros/semestre
    - 1 200 euros/an

## DURÉE

- **Déterminée (8 ans mini),**  
Prorogable par tacite reconduction

## DATE D'EFFET

- **Quotidienne** pour toutes les opérations

## FRAIS

- **Cotisation d'entrée à l'Association :** 15 euros
- **Frais sur versements :** 4,50 % max.
- **Frais d'entrée et de sortie des supports :** 0 %
- **Frais de gestion annuels :** 0,96 % quel que soit le support financier
- **Frais de gestion de délégation financière (profils) :** 0,50 %

## SUPPORTS FINANCIERS

- **Supports en unités de compte investis sur différents marchés :** Une offre large d'environ 200 OPCVM conjuguant acteurs globaux et sociétés indépendantes
- **Contrat Multifonds en euros (hors PEA) :**  
**Participation aux bénéfices : 100 %**
  - **Actif Général de La Mondiale** (taux de rendement net en 2007 : 4,20 %)
  - **€uroCit'**, actif en euros composite investi à hauteur de 80 % sur l'Actif Général et 20 % en OPCVM actions ISR
  - **€urythmie**, actif en euros composite investi à hauteur de 70 % sur l'Actif Général et de 30 % en OPCVM diversifiés

## 3 profils de gestion (hors PEA)

- Réactif de DNCA
- Flexible de Lazard Frères Gestion
- Energic de LMGA

## OPTIONS DE GESTION

### ■ Une gamme complète d'options d'arbitrages automatiques :

- Progression
- Amplitude / Confort
- Top - Floor - Clic Floor - Corridor

## ARBITRAGE

- **Libres**
- **Minimum :** 750 euros
- **Coût :** 0,50 %
- **2 arbitrages gratuits par an**

## RACHAT PARTIEL

- **Minimum :** 500 euros
- **Coût :** 0

## REVENUS RÉGULIERS

- **Par rachats partiels programmés**
- **Coût :** 0

## AVANCE

- **Minimum :** 2 000 euros
- **Maximum :** 60 % de l'épargne
- **Coût :** TME + 1,50 %

## OPTIONS AU TERME

- **Paiement du Capital**
- **Versement d'une Rente Viagère revalorisée**
- **Panachage entre capital et rente**

## FISCALITÉ EN CAS DE RACHAT

### ■ Contrat de capitalisation

- Réintégration à l'Impôt sur le Revenu (IR) OU
- Option pour le prélèvement forfaitaire libératoire dont le taux est fonction de la durée du contrat :
  - 35 % entre 0 et 4 ans,
  - 15 % entre 4 et 8 ans,
  - 7,5 % si le contrat a plus de 8 ans après abattement de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple

Dans les 2 cas, prélèvements sociaux de 11 % applicables

### ■ Option PEA :

Si rachat	Clôture de PEA	Fiscalité applicable
Avant 2 ans		Imposable en cas de dépassement du seuil de taxation des plus-values sur valeurs mobilières. 25,5% + 11% de prélèvements sociaux
...entre 2 et 5 ans	Oui	Imposable en cas de dépassement du seuil de taxation des plus-values sur valeurs mobilières. 18% + 11% de prélèvements sociaux.
...entre 5 et 8 ans		Exonération d'IR mais prélèvements sociaux applicables (11 %)
Après 8 ans	Pas de clôture du plan. Les nouveaux versements ne sont plus possibles.	Exonération d'IR mais <b>prélèvements sociaux.</b> <b>Sortie en rente après 8 ans défiscalisée</b> mais <b>prélèvements sociaux applicables (11 %).</b>

## FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS

Les droits de succession relèvent du régime de droit commun. L'impôt est calculé sur la valeur de rachat du contrat au décès de son titulaire.